

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCT de l'Hérault,

L'examen des fiches saisies au registre SST est sans appel : les élèves à besoin éducatif particulier sont de loin la première source de souffrance au travail des personnels. Le réel rechigne à se plier au dogme de l'inclusion systématique. Un récent accord entre l'ARS et la DSDEN a permis d'identifier une trentaine d'élèves devenus prioritaires pour une place en IME. Pour les collègues qui sont au supplice depuis des mois (crachats, coups, morsures, jets d'objets), savoir ces élèves placés favorablement sur une liste d'attente, aidera peut-être à supporter quelques semaines encore des sévices que peu d'employeurs imposent à leurs salariés.

L'attente sera par contre d'autant plus longue pour les centaines d'autres personnels en souffrance, et dont la situation est jugée « non prioritaire ». Pour la FNEC FP-FO, l'Acte 2 de l'École Inclusive et la fermeture des ESMS impose aux personnels de l'éducation nationale des responsabilités qui ne sont pas les leurs, avec pour corollaire une spectaculaire atteinte à leur santé physique et mentale.

La relation avec les parents d'élèves est également une importante source de souffrance pour les personnels, particulièrement dans le 1^{er} degré. Fort d'avoir été intégrés à une « communauté éducative », nombre de ceux-ci s'arrogent un droit de regard sur l'évaluation, parfois le contenu des cours, et se montrent agressifs lorsqu'ils n'obtiennent ce qu'ils estiment être leur dû. Par ailleurs, ils sont placés en position de toute puissance lorsque notre institution leur laisse la main sur l'orientation de leur enfant. Les professionnels, désavoués, doivent par contre se colleter le réel l'année suivante afin que l'illusion parentale de normalité de leur enfant ne soit pas contrariée. Cette paix sociale temporaire est achetée à bon compte. La santé des personnels en paie souvent le prix fort.

Par ailleurs, à l'heure où des restrictions budgétaires s'imposent aux collectivités locales, nous vous demandons, Mme la DASEN, de veiller à ce que les conditions matérielles d'exercice soient garanties (photocopies, chauffage).

Pour terminer, nous ne pouvons omettre de rappeler la perte de pouvoir d'achat dramatique subie par les enseignants. Nous la chiffrons à 28 % depuis 2000. En 1980, un enseignant entrant dans la carrière gagnait 2,1 SMIC. Il en perçoit aujourd'hui 1,1. Ce n'est pas le passage à 3 jours de carence en cas de congé maladie (avec des pertes de salaire allant jusqu'à 19% du salaire brut) qui enrayera la crise des vocations. Ce projet doit être définitivement abandonné.

La FNEC FP-FO revendique :

- L'augmentation de 28 % de la valeur du point d'indice ;
- L'abandon de tout jour de carence ;
- La fin de l'inclusion systématique des élèves.